

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 06 MAI 2008 A 20 HEURES 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le MARDI 06 Mai 2008 à 20 Heures 30, sous la présidence de Monsieur ABEL Jean-Pierre, Maire.

PRESENTS : MM. INGLES. COLL. Mme MARTIN. MM. BRUNET. ARTAUD. Mmes CHENAULT. FABRE. GARCIA. MM. ESPEUT. FAYOS. ROSSELL. SOLA.

ABSENTS : Messieurs ROSELL. VINCENT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIA Joëlle

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2008 :

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des remarques concernant le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 Avril 2008.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. DIVERS. DESIGNATION DES DELEGUES A LA CHARTE INTERCOMMUNALE DE CERDAGNE :

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que, lors du Conseil Municipal du 08 Avril 2008, il avait été débattu de ce point. Par manque d'éléments, le Conseil Municipal ne s'était pas prononcé sur la reconduction de l'adhésion à la Charte et avait chargé Monsieur BRUNET de se renseigner auprès de la Charte afin de connaître les avantages de l'adhésion à celle-ci pour la Commune et ses habitants.

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur BRUNET, Adjoint au Maire.

Celui-ci informe l'Assemblée, qu'après renseignements pris auprès de Monsieur FERRARIS, Chargé de développement à la Charte, l'adhésion de la Commune pour 2008 s'élève à 5 075€ et comprend :

- L'inscription d'enfants à BOLQUERE à l'Ecole Intercommunale de musique,
- Le programme d'animations pour les personnes âgées,
- La saison culturelle,
- La Fête de l'Arbre.

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la reconduction de l'adhésion.

D'autre part, suite au renouvellement des Conseillers Municipaux et conformément aux statuts de la Charte, il indique qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – décide de réitérer l'adhésion à la Charte Intercommunale de Cerdagne et désigne Monsieur BRUNET Jean-Louis en tant que délégué titulaire ainsi que Monsieur ROSSELL Serge en tant que délégué suppléant.

Monsieur Le Maire demande à Monsieur BRUNET Jean-Louis de motiver les habitants de Bolquère pour participer aux activités et assister aux réunions.

2. DIVERS. DESIGNATION DES DELEGUES A LA STRUCTURE INTERCOMMUNALE DE CERDAGNE :

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que, lors du Conseil Municipal du 08 Avril 2008, il avait été débattu de ce point. Par manque d'éléments, le Conseil Municipal ne s'était pas prononcé sur la reconduction de l'adhésion à l'Association et avait chargé Monsieur BRUNET de se renseigner auprès de cette Association pour avoir de plus amples renseignements.

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur BRUNET, Adjoint au Maire.

Celui-ci informe l'Assemblée, qu'après renseignements pris auprès de Monsieur FERRARIS, Chargé de développement à la Charte, l'adhésion de la Commune pour 2008 s'élève à 150€ dès activation du chantier et le coût de l'intervention pour un chantier s'élève à 250€ par jour.

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la reconduction de l'adhésion.

D'autre part, suite au renouvellement des Conseillers Municipaux et conformément aux statuts de l'Association, il indique qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – décide de réitérer l'adhésion à l'Association Intercommunale d'Insertion par l'Activité Economique de Cerdagne (chantier école) et désigne Monsieur BRUNET Jean-Louis en tant que délégué titulaire ainsi que Monsieur ROSSELL Serge en tant que délégué suppléant.

3. ACHATS PUBLICS. ACHAT DE DEUX VEHICULES :

* Monsieur Le Maire explique à l'Assemblée qu'en raison de la nouvelle nomination de Monsieur BREIL au poste de Chef des Services Techniques en remplacement de Monsieur NOT qui intègre les services administratifs de la Mairie, il convient d'acquérir un nouveau véhicule aux Services Techniques.

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée que plusieurs garages ont été contactés pour connaître leurs offres de véhicules d'occasion. Seul, le Garage JAMPY, situé au Col de la Perche à La Cabanasse, est en mesure de proposer un véhicule correspondant à notre demande et disponible rapidement.

Il s'agit d'un RENAULT KANGOO 1.9 D dont il se sert pour ses interventions professionnelles extérieures.

Le montant de la proposition s'élève à 7 000€HT soit 8 372.00€TTC avec les équipements suivants :

- . 2 places,
- . Autoradio,
- . Porte latérale,
- . Pneus neufs,
- . Bac de protection à l'arrière.

Monsieur Le Maire tient à préciser que le véhicule appartient en l'état à la Société DIAC (établissement financier automobile) et, de ce fait, la Commune ne peut acquérir pour l'instant ce véhicule car en effet, il est prévu que la Commune contracte directement avec le garage JAMPY.

Le gérant de celui-ci nous a indiqué qu'il faisait le nécessaire pour acquérir ce véhicule afin d'établir la carte grise au nom du garage.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'achat de ce véhicule.

VOTE : Unanimité.

* D'autre part, Monsieur Le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu d'acquérir un véhicule de 3,5 tonnes équipé d'une benne pour les services techniques.

Une mise en concurrence a été lancée et trois concessionnaires ont répondu et ont fait les propositions suivantes :

- **SOCIETE MERCEDES :** **28 345.20€TTC**
Mitsubishi CANTER 3C13,
Puissance : 125 CV,
Crochet de remorque,
Suspensions renforcées,
Carte grise provisoire.

Disponible début juin

- **SOCIETE AD.TRANS :** **29 475.54€TTC**
IVECO 35C12,
Puissance : 116 CV,
Crochet de remorque,
Suspensions renforcées,
Protection feux arrière,
Porte outils,
Coffre sous empattement,
Forfait immatriculation (WW) – carte grise provisoire
(ne comprend pas vitres, rétroviseurs électriques, centralisation et gyrophare).

Disponible début juin

- **SOCIETE A.B.V.I. BRUNEL :** **31 096.00€TTC**
IVECO 35C10,
Puissance : 96 CV,
Crochet remorque,
Suspensions renforcées,
Feux arrière sur perche,
Gyrophare intégré,
Vitres et rétroviseurs électriques,
Fermeture centralisée à distance,
Forfait immatriculation (WW),
Carte grise (environ 127€).

Disponible fin juillet

- IVECO 35C15, **35 880.00€TTC**
Puissance : 150 CV,
Crochet remorque,
Suspensions renforcées
Feux arrière sur perche,
Gyrophare intégré,
Vitres et rétroviseurs électriques,
Fermeture centralisée à distance,
Forfait immatriculation (WW),
Carte grise.

Disponible début juin

Après étude par le Conseil Municipal, il ressort que la proposition formulée par le Concessionnaire MERCEDES V.I. à Toulouse est considérée comme la plus économiquement avantageuse et la plus performante sur le plan technique.

Monsieur Le Maire propose de retenir ce Concessionnaire.

VOTE : Unanimité.

4. PERSONNEL.

*** Ouverture de postes d'Adjoints Techniques Contractuels :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de créer cinq postes d'adjoints techniques, à temps complet, aux ateliers municipaux selon les dates ci-dessous :

- . 1 poste à compter du 1^{er} au 31 Juillet 2008 : renfort entretien espaces verts,
- . 1 poste du 7 juillet au 29 août 2008 : renfort service mécanique,
- . 1 poste du 1^{er} juin au 29 août 2008 : renfort ramassage ordures ménagères,
- . 1 poste du 5 mai au 29 août 2008 : renfort techniques et entretien espaces verts,
- . 1 poste du 1^{er} juillet au 30 octobre 2008 : renfort techniques et divers.

Ces agents seront rémunérés selon l'Indice BRUT 281/MAJORE 283.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer favorablement.

VOTE : Unanimité.

*** Reconduction mises en disponibilités :**

Monsieur le Maire précise que Monsieur Joël TURLIER a demandé le renouvellement de sa disponibilité pour convenances personnelles pour un an à compter du 1^{er} JUILLET 2008.

Il est donc souhaitable de créer un poste d'adjoint technique contractuel 2ème classe à compter du 1^{er} Juillet 2008 pour un an.

Monsieur Jean-François BRUSCHET a demandé le renouvellement de sa disponibilité pour convenances personnelles pour un an à compter du 18 JUILLET 2008.

Il est donc souhaitable de créer un poste d'adjoint technique contractuel 2ème classe à compter du 18 Juillet 2008 pour un an.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer favorablement.

VOTE : Unanimité.

5. ONF. FIXATION DU PRIX DE L'AFFOUAGE ET NUMEROS DE PARCELLES :

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que pour l'année 2008 les parcelles à marteler pour l'affouage sont les 25 et 38. Le nombre d'affouagistes s'élève à 46. Le prix de l'affouage pourrait être maintenu à 20 Euros.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer et de maintenir le tarif à 20€.

VOTE : Majorité.

6. MARCHES PUBLICS. MARCHÉ «REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE» :

Monsieur Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur les avenants relatifs au marché initial «Réhabilitation d'un bâtiment communal en écoles maternelle et primaire» suivants :

1. ENTREPRISE CARBONNE :

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée qu'un avenant n°01 doit être passé avec l'Entreprise CARBONNE.

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée que, lors de l'établissement du projet d'Aménagement des locaux communaux en Ecole Maternelle et Primaire, il a été prévu au lot «Menuiseries bois intérieures» la fourniture et pose d'une guillotine pour la cuisine (425€HT) ainsi que la remise en état de 2 portes existantes (313€HT). Ces postes n'ont pas été exécutés d'une part, parce que les services sanitaires n'ont pas accepté la guillotine en cuisine, et d'autre part, la remise en état des 2 portes n'a pas été possible, de ce fait, une moins value de 738€HT soit 882.65€TTC est à défalquer du marché initial.

Par contre, il a été nécessaire de remplacer la guillotine par des trappes, modifier la porte d'accès du dortoir de la maternelle et remplacer les portes de WC du préau ce qui a induit un supplément de 1 160€HT soit 1 387.36€TTC.

Ces deux modifications entraînent un avenant en plus value de $1\ 387.36 - 882.65\text{€TTC} = 504.71\text{€TTC}$ représentant 2.17% du montant du marché initial.

Le montant du marché initial s'élève à 23 267.04€TTC.

Le montant de l'avenant s'élève à 504.71€TTC.

Le nouveau montant du marché est de 23 771.75€TTC.

Soit une majoration de 2.17%.

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée d'accepter cet avenant et de l'autoriser à signer celui-ci.

VOTE : Unanimité.

2. ENTREPRISE G. THERMIE :

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée qu'un avenant n°01 doit être passé avec l'Entreprise G. THERMIE.

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée que cet avenant porte sur :

- . le démontage et l'évacuation en chaufferie des cuves de stockage de 10 000 litres existantes,
- . la main d'œuvre effective pour la réalisation de ces travaux,
- . la fourniture et la pose d'un radiateur acier dans le bloc sanitaire extérieur.

Le montant du marché initial s'élève à 126 649.91€TTC.

Le montant de l'avenant s'élève à 4 951.68€TTC.

Le nouveau montant du marché est de 131 601.59€TTC.

Soit une majoration de 3.91%.

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée d'accepter cet avenant et de l'autoriser à le signer.

VOTE : Unanimité.

3. ENTREPRISE BASSO :

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée que la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le Lundi 05 Mai 2008 à 16 Heures 30 afin d'émettre un avis sur l'avenant relatif au marché initial «Réhabilitation d'un bâtiment communal en écoles maternelle et primaire lot SANITAIRE».

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée que, durant les travaux de plomberie sanitaire, le nombre des sanitaires a été modifié, notamment les WC prévus à 16 et posés à 14 (récupération d'existants) idem pour les lavabos prévus à 10 posés à 9 (1existant récupéré) et pour les cuves laboratoire prévus à 4 et posé à 1 (ceux des classes ont été récupérés) et suppression d'une douche prévue dans le vestiaire cuisine est supprimée. Ces modifications ont abouti à une moins value de 1 658.87€HT soit 1 984.01€TTC.

En revanche, l'ingénieur de fluides a demandé au plombier de remplacer les mitigeurs d'alimentation de postes par des mitigeurs thermostatiques soit une plus value de 151.62€HT.

Le plombier a fourni les siphons de sols initialement prévus au lot carrelages, ceux-ci défalqués du lot carrelage sont bien évidemment à régler au plombier soit 951.25€HT.

Et enfin, les canalisations d'évacuation des eaux usées de la cuisine passant dans la chaufferie bois et prévues initialement en PVC ont dues être remplacées par des canalisations en fonte pour des conformités de sécurité de risque au feu soit 3 555.30€HT desquelles il y a lieu de déduire la moins value sur les vidanges en PVC soit – 358.12€HT.

Ces modifications ont entraîné une plus value de 4 300.05€HT soit 5 142.86€TTC.

Aussi, cet avenant reprenant les moins et plus values est arrêté à la somme de 3 158.85€TTC.

Le montant du marché initial s'élève à 45 513.84€TTC.

Le montant de l'avenant s'élève à 3 158.85€TTC.

Le nouveau montant du marché est de 48 672.70€TTC.

Soit une majoration de 6.94%.

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir entériner l'avis positif de la Commission d'Appel d'Offre et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cet avenant.

VOTE : Unanimité.

4. CABINET MIGNON ET SOCIETES SOUS-TRAITANTES (MOLINS- CTB GUBERT – SODEM CONSULTANT – PRADELL) :

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que des avenants n°01 doivent être passés avec le Cabinet MIGNON et les différentes sociétés sous traitantes concernant le marché de maîtrise d'œuvre «Réhabilitation d'un bâtiment communal en écoles maternelle et primaire».

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée que ces avenants portent sur l'actualisation de la rémunération du maître d'œuvre et de ses sous-traitants en fonction du montant définitif des travaux.

Le montant estimatif des travaux s'élevait à 1 134 944.20€TTC.

Le montant des travaux après plus value et moins value est arrêté à la somme de 1 083 652.53€TTC.

. CABINET MIGNON : Taux de rémunération : 9.28%

Le montant du marché initial s'élève à 105 353.79€TTC.

Le montant de l'avenant s'élève à 4 790.84€TTC.

Le nouveau montant du marché est de 100 562.95€TTC.

Soit une minoration de 4.55%.

. BUREAU D'ETUDES MOLINS : Taux de rémunération : 1.26%

Le montant du marché initial s'élève à 14 284.30€TTC.

Le montant de l'avenant s'élève à 630.28€TTC.

Le nouveau montant du marché est de 13 654.02€TTC.

Soit une minoration de 4.41%.

. CTB GUBERT : Taux de rémunération : 0.315%

Le montant du marché initial s'élève à 3 577.11€TTC.

Le montant de l'avenant s'élève à 163.60€TTC.

Le nouveau montant du marché est de 3 413.51€TTC.

Soit une minoration de 4.57%.

. SODEM CONSULTANT : Taux de rémunération : 0.315%

Le montant du marché initial s'élève à 3 577.11€TTC.

Le montant de l'avenant s'élève à 163.60€TTC.

Le nouveau montant du marché est de 3 413.51€TTC.

Soit une minoration de 4.57%.

. PRADELL : Taux de rémunération : 0.57%

Le montant du marché initial s'élève à 6 450.11€TTC.

Le montant de l'avenant s'élève à 273.29€TTC.

Le nouveau montant du marché est de 6 176.82€TTC.

Soit une minoration de 4.24%.

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée d'accepter ces avenants et de l'autoriser à les signer.

VOTE : Unanimité.

7. MARCHES PUBLICS. MARCHE «CHAUFFERIE CENTRALE AUTOMATIQUE BOIS ET RESEAUX DE CHALEUR POUR LA NOUVELLE ECOLE – LOT 1 : CHAUFFAGE :

Monsieur Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur deux avenants relatifs au marché initial «Chaufferie centrale automatique bois et réseaux de chaleur pour la nouvelle école – Lot 1 : Chauffage».

1. ENTREPRISE G. THERMIE :

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée qu'un avenant n°01 doit être passé avec l'entreprise G. THERMIE.

Lors de l'avancement des travaux, l'entreprise a dû réaliser des travaux supplémentaires à savoir :

- Réparation fuite tuyauteries radiateurs Mairie,
- Pose d'un robinet local chaufferie,
- Raccords pour passage tubes sous chaussée et mise en place de chambres de tirage,
- Ajustement point haut et branchement en attente,
- Réparation gaines liaison communication chaufferie sous-station,
- Pose de 2 vannes 2 voies non prévues au CCTP,
- Modification d'une vanne 2 voies en une vanne 3 voies - Modification d'une vanne 2 voies en une vanne 3 voies,
- Renforcement échangeur à plaques sous tension et modification du diamètre des tubes,
- Pose d'un radiateur en sous-station au niveau de la salle polyvalente en remplacement d'un aérotherme prévu au CCTP (moins value).

Ces modifications entraînent un avenant en plus value de 8 717.71€TTC.

Le montant du marché initial s'élève à 359 463.78€TTC.

Le montant de l'avenant s'élève à 8 717.71€TTC.

Le nouveau montant du marché est de 368 181.49€TTC.

Soit une majoration de 2.43%.

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée d'accepter cet avenant et de l'autoriser à signer celui-ci.

VOTE : Unanimité.

2. BUREAU D'ETUDES MOLINS :

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée que la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le Lundi 05 Mai 2008 à 16 Heures 30 afin d'émettre un avis sur l'avenant n° 01 relatif à la perte financière du maître d'œuvre, Monsieur MOLINS, concernant le marché de maîtrise d'oeuvre «Travaux d'installation d'une chaudière automatique au bois avec réseau de chaleur».

Monsieur Le Maire explique que, compte tenu du prolongement de la durée des travaux occasionnée par le retard accumulé par l'entreprise G. THERMIE, le Bureau d'Etudes MOLINS a évalué une perte financière estimée à 13 420€HT.

Après examen, il a été proposé au Bureau d'Etudes MOLINS de fixer le montant de sa perte financière à 5 000€HT.

Aussi, cet avenant est arrêté à la somme de 5 980€TTC.

Le montant du marché initial de maîtrise d'oeuvre s'élève à 50 267.88€TTC.

Le montant de l'avenant n° 01 s'élève à 5 980.00€TTC.

Le nouveau montant du marché de maîtrise d'oeuvre est de 56 247.88€TTC.

Soit une majoration de 11.90%.

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir entériner l'avis positif de la Commission d'Appel d'Offre et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cet avenant.

VOTE : Unanimité.

8. URBANISME. REALISATION D'UN BASSIN DE RETENTION A LA ZONE 1NA : DEMANDE D'AUTORISATION DE DISTRACTION ET DE DEFRIQUEMENT :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibérations du 21/08/07, il avait été présenté une demande d'autorisation de distraction et de défrichage afin de pouvoir réaliser le bassin de rétention de la zone du Pla de la Creu destinée à recevoir les eaux pluviales du supermarché ainsi que des résidences de tourisme à Pyrénées 2000.

L'emprise au sol portait sur 4000 m². Après visite sur le terrain, il s'avère que l'emprise au sol est moins importante soit 2700 m².

Monsieur Le Maire indique qu'il convient d'annuler les délibérations du 21/08/07.

Il demande au Conseil Municipal son accord afin de présenter à Monsieur Le Préfet des Pyrénées Orientales une nouvelle demande d'autorisation de distraction et de défrichage portant sur une surface de 2700 m² (parcelle A 314p).

VOTE : Unanimité.

9. URBANISME. CESSION DE TERRAIN A LA COMMUNE PAR LA RESIDENCE LA PRADELLA : AUTORISATION SIGNATURE DE L'ACTE :

Cette délibération annule et remplace la délibération du 20 Mars 2007.

Par délibération du 20/03/2007 et dans le cadre de l'aménagement de l'avenue de Cerdagne, les travaux exigeaient l'acquisition d'une bande de terrain évaluée à 25m².

Le document d'arpentage est à ce jour achevé. La cession portera finalement sur 17m².

Les copropriétaires de la Résidence «La Pradella» se sont prononcés favorablement lors de l'Assemblée Générale du 15 mars 2008 pour la cession de 17 m² de terrain faisant partie de la parcelle C 985.

Monsieur le Maire indique que la cession se fera à l'Euro symbolique.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de régulariser cette cession au travers d'un acte notarié et de l'autoriser à signer celui-ci.

VOTE : Unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

10. DIVERS. DESIGNATION DES CORRESPONDANTS DEFENSE :

Monsieur Le Maire indique à l'Assemblée qu'un Conseiller Municipal en charge des questions de défense doit être désigné dans chaque Commune.

Il fait part au Conseil Municipal que le correspondant défense a vocation à développer le lien Armée-Nation ; son rôle est essentiel dans la sensibilisation des concitoyens aux thématiques de défense. Il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du Département et de la Région.

Monsieur Le Maire propose la candidature de Monsieur FAYOS Claude.

Il demande à l'Assemblée de valider sa proposition.

VOTE : Unanimité.

11. DIVERS. DEMANDE DE SUBVENTIONS : PROGRAMME FOUILLES ARCHEOLOGIQUES :

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que, suite au diagnostic archéologique effectué en juillet 2006, il va être engagé des fouilles archéologiques plus approfondies. Cette opération sera assurée par l'INRAP.

Il fait part à l'Assemblée que le montant pour ces fouilles archéologiques a été estimé par l'INRAP à 176 431.85€HT soit 211 012.49€TTC.

Pour ce faire, la Commune sollicitera des subventions auprès :

- de la Préfecture de Région (Fonds National Archéologie Préventive – FNAP),
- du Département,
- de la Région.

Le plan de financement s'établira de la manière suivante :

Montant estimatif des travaux : 176 431.85€HT

ORGANISMES	TAUX	MONTANTS SOLLICITES €HT
Préfecture de Région (Fonds National Archéologique Préventive – FNAP)	50 %	88 215.94
Conseil Général	15 %	26 464.77
Conseil Régional	15 %	26 464.77
Autofinancement	20 %	35 286.37

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les demandes de subvention à adresser aux différents organismes financiers pour ce programme et valider le plan de financement.

VOTE : Unanimité.

12. ECOLE. ACTIVITE PISCINE :

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que Madame BAYLE, institutrice à l'Ecole de BOLQUERE va pratiquer avec sa classe (Grande Section Maternelle/Cours Préparatoire) l'activité piscine les 6, 13, 20, 27 mai et 3 juin prochains (soit 5 séances).

Monsieur Le Maire fait part des différents devis proposés pour cette activité :

- Coût de la location du bassin : 52€ x 5 séances soit..... 260€
- Coût du transport en bus soit 455.02€ en tout
- Coût du Maître nageur sauveteur : 25€ x 5 séances soit..... 125€
- Coût total s'élèverait donc à **840.02€**

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée de valider ces devis.

VOTE : Unanimité.

13. DIVERS. ANNULATION DELIBERATION DELEGATION DE SIGNATURE :

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la réunion du Conseil Municipal du 08 Avril 2008, il avait été délibéré favorablement pour donner délégation de signature à Monsieur INGLES Jean-Pierre, Adjoint au Maire, pour toutes affaires d'urbanisme.

Monsieur Le Maire indique qu'une délibération n'est pas nécessaire pour une délégation de signature consentie par Monsieur Le Maire.

Aussi, il demande à l'Assemblée l'autorisation d'annuler la délibération du 08 Avril 2008.

VOTE : Unanimité.

SEANCE LEVEE A 22 HEURES 10

